



Vente d'un bien immobilier à l'étranger

Par **alicya**, le **28/03/2008** à **12:03**

Bonjour,

Je suis né en Pologne et je vis en France depuis 1995. Je me suis mariée en 1996 et en 2001 j'ai acquis la nationalité française. En Pologne je possède un bien immobilier que j'ai reçu de ma grande-mère en héritage en 1994.

Aujourd'hui j'aimerais vendre ce bien, transférer l'argent pour acheter un terrain à bâtir ou une maison en France pour notre résidence principale.

Voici mes questions:

1. Cet argent est-il considéré comme un revenu en France ?
2. Dois-je le déclarer en France ?
3. Dois-je payer les taxes ou impôt en France ?

Merci de votre réponse.

Par **Thierry Nicolaidès**, le **31/03/2008** à **10:12**

Votre question demande une étude de la convention fiscale franco polonaise pour vérifications (voir un avocat)

En principe , la vente de votre bien en Pologne ne devrait pas être imposée en France .

par contre il faudra déclarer le rapatriement des fonds en France et votre compte bancaire en Pologne pour éviter que l'administration ne considère cet argent comme un revenu occulte .

Dubus